

GTMA

Compte rendu de la réunion du 6 octobre 2020 Secrétariat permanent CTC

Présents :

Aurélié Hannedouche (SMA) ; Antoine Bos (AJC) ; Alessandra Bobes (France Festivals) ; Alban Cogrel (FAMDT) ; Pierre-Henri Frappat (Zone Franche) ; Fabrice Laborie (IRMA) ; Aude Chandoné (Grands Formats) ; Benjamin Moussay (ADEJ) ; Arnaud Fièvre (Capsul Collectif/Grands Formats) ; Alessandra Bobes (France Festivals) ; Véra Bezsonoff (Fédélima) ; Cédric Hardy (Arts vivants et départements) ; Philippe Gauthier (SNAM-CGT) ; Michel Vié (SNAM-CGT) ; Frédéric Lombard (DRAC Centre-Val-de-Loire) ; Chantal de Romance (DRAC Nouvelle-Aquitaine) ; Marie Bachellez (DGMIC) ; Anne-Claire Rocton (SICA/DGCA) ; Dominique Muller (DM/DGCA) ; Elise Gouhot (DM/DGCA) ; Marina Watremez (DM/DGCA).

Dominique Muller (DGCA) annonce les points figurant à l'ordre du jour.

Il est convenu que le compte rendu de la réunion est réalisé par Grands Formats et la DGCA.

Aurélié Hannedouche (SMA) souhaite intervenir avant d'entamer l'ordre du jour. Elle tient à interpeller la DGCA sur les problèmes que suscitent la rédaction et la publication de certains arrêtés préfectoraux en matière de reprise d'activité. Elle cite l'exemple du département du Morbihan qui restreint le transport d'instruments.

Dominique Muller (DGCA) indique que la DGCA a fait une note de recommandations pour y répondre. Cette information sera utile pour accompagner les autres DRAC et Préfectures.

Aurélié Hannedouche (SMA) souligne que cela n'incite pas à la reprise d'activité comme le souhaite le ministère de la culture.

1. Présentation des travaux en cours du GTJazz

Marina Watremez (DGCA) annonce que certains membres du GTJazz sont présents à ce GTMA afin de présenter les réflexions du GTJazz. Cette présentation est collective et chaque membre du GT va en présenter une partie. Il s'agit du compte rendu des réflexions issues des deux journées organisées à l'IRCAM. L'ordre d'intervention ne correspond pas au document car des membres doivent partir avant la fin du GTMA.

Ce document est annexé au présent compte rendu.

Anne-Claire Rocton (DGCA) présente le contexte dans lequel s'inscrivent les travaux du GTJazz. Le GTJazz a été mis en place fin 2018 pour faire un point sur les problématiques principales du secteur, dans la continuité des travaux et du rapport réalisé en 2011.

Des réunions avec des professionnels du secteur ont eu lieu régulièrement et ont permis d'organiser deux journées d'auditions à l'automne 2019 à l'IRCAM avec une série d'acteurs invités pour témoigner.

Les membres du GTJazz ont réalisé un travail synthétique afin de présenter ce qui a été soulevé lors de ces 2 journées dans les 4 ateliers : création/production/diffusion ; transmission/enseignement/médiation/formation ; international ; ressources/promotion/valorisation/médias.

Le constat général est que depuis 2011, beaucoup de problématiques restent inchangées et d'actualité.

Le travail du GTJazz continue et doit être développé et précisé sur ce qu'il souhaite porter et comment il veut le porter.

Benjamin Moussay (ADEJ) et Arnaud Fièvre (Grands Formats) font part des principaux enjeux évoqués lors de l'atelier « transmission, médiation, pédagogie et enseignement ».

Aude Chandoné (Grands Formats) fait part des enjeux évoqués lors de l'atelier « création/diffusion » ainsi que lors de l'atelier « promotion, ressources et médias ».

Antoine Bos (AJC) fait part des enjeux évoqués lors de l'atelier « export et international »

(voir le document en annexe)

La DGCA invite les participants du GTMA à réagir à ces informations :

- Transmission, médiation, pédagogie et enseignement :

Philippe Gauthier (SNAM) considère qu'il est difficile de réagir sur la question de l'enseignement sans avoir davantage de données. Il manque des informations dans le document présenté : quel est le nombre de conservatoires en France ? combien de classes de jazz il y a dans ces conservatoires, quel nombre d'heures cela représente ? Combien de professeurs ont un DE, un CA ? Combien travaillent à temps plein ?

Il souligne que les remarques qualitatives qui ont été faites dans ce document sont utiles.

À son sens, tout n'est pas comparable avec les musiques actuelles. Il demande des éclaircissements sur la position des professionnels du secteur concernant l'entourage professionnel des artistes. Il n'est pas d'accord sur le fait qu'il faudrait former pour se passer de cet entourage professionnel. Il s'oppose à « faire le deuil » de cet entourage nécessaire pour que les musiciens se consacrent à leur musique.

Benjamin Moussay (ADEJ) répond qu'avoir ces données serait intéressant effectivement. Les lieux d'enseignement publics ou privés ne sont pas comparables mais l'idée est de favoriser le développement de partenariats, car il existe une vraie richesse des deux côtés.

En ce qui concerne l'entourage professionnel, on se doit d'outiller les élèves par rapport au monde dans lequel ils vont évoluer. L'entourage doit être le plus développé possible évidemment.

Arnaud Fièvre (Grands Formats) : l'entourage professionnel est effectivement essentiel, c'est bien ce que défend le secteur. Par exemple, sur la question du lien au public et de l'action culturelle, les artistes revendiquent que l'artiste ne peut pas porter seul la responsabilité du lien avec les publics.

Oui à la structuration des équipes artistiques mais sous le contrôle des artistes. L'Etat pourrait aider davantage cette structuration.

Anne Claire Rocton (DGCA) répond sur les données dont le ministère de la culture dispose : il existe plus de 400 conservatoires au total (CRI, CRC, CRD, CRR) dont 40 sont des conservatoires à rayonnement régional (CRR). Le nombre de diplômés (certificat d'aptitude et diplôme d'État) est de 1000 sur les trois familles relevant du champ des musiques actuelles (Musiques amplifiées/musiques traditionnelles/jazz) et un nombre important de diplômés ont des doubles diplômes dans ces disciplines. Le jazz est la dominante dans le nombre de diplômés, mais on n'a pas de chiffre précis. Le ministère de la culture ne dispose pas du nombre précis d'enseignants pour plusieurs raisons : d'abord il y a une réorganisation de l'enseignement au sein du ministère qui est en cours et qu'ensuite, le ministère est responsable des diplômés et non de l'organisation des départements dans des établissements. Les problèmes de comptabilisation sont réels : plusieurs disciplines dans un même département *ex département musiques actuelles et jazz*, professeurs enseignants sur plusieurs établissements ou sur plusieurs disciplines ...A cela s'ajoute la problématique des grades dans la fonction publique territoriale.

Ce problème existe dans tous les domaines du champ musical. Il y a une réorganisation en cours sur les diplômés et le schéma d'orientation pédagogique.

Elle précise qu'il ne faut pas parler de public/privé mais d'écoles associatives qui sont adhérentes à la FNEIJMA par exemple, mais il en existe d'autres qui travaillent aussi ponctuellement sur le jazz et les musiques actuelles. Ces acteurs doivent aussi être comptabilisés.

Dominique Muller réagit par rapport à la notion de « polyactivité » et l'invitation de l'ADEJ à mettre en place des formations pour préparer à cela.

Ce qu'il comprend c'est qu'il ne s'agit pas de transformer l'artiste et de le préparer à ces autres métiers mais d'avoir des éclairages sur ces métiers dans le cadre d'une formation. Il faut essayer de faire en sorte que chacun puisse travailler son projet dans la forme qui lui convient le mieux et qui peut évoluer pendant une carrière.

Michel Vié (SNAM) estime qu'il faut départager les choses : monter un projet c'est entreprendre et devenir un entrepreneur c'est la destruction de la présomption de salariat. Pour savoir qui est où et qui fait quoi, il lui semble qu'il y a beaucoup de chemin à parcourir.

En ce qui concerne l'enseignement, il rejoint le besoin identifié de faire des liens entre le jazz et les musiques actuelles. Dans beaucoup d'endroits, cette hiérarchie des esthétiques demeure présente dans les esprits des gens entre la musique classique, le jazz et les musiques actuelles qui arrivent en dernier et on ne peut que le regretter. Dans ces lieux, on apprend à jouer des morceaux mais moins à les vivre.

En ce qui concerne la formation professionnelle, la réforme récente a eu pour effet de se couper d'un grand nombre d'artistes qui auraient davantage besoin de formations plus courtes et plus ponctuelles pouvant répondre à des besoins précis. Il est nécessaire d'effectuer un travail de repérage afin d'identifier les besoins de ce côté. Il y a clairement un problème d'accès à la formation continue par rapport à nos métiers qui sont par essence dans le « discontinu ». Selon lui, il y a une bataille à mener en interministériel.

Aude Chandoné (Grands Formats) tient à préciser qu'il ne s'agit pas de faire le deuil de l'entourage professionnel mais de partir du constat selon lequel, dans les faits, la part de bénévolat est importante et que les artistes doivent faire toute une série d'activités auxquelles ils ne sont pas formés, ou formés suffisamment.

Elle rappelle que 40% des membres de Grands Formats n'ont pas de salarié permanent ce qui veut dire que dans ces cas-là, ce sont les chefs d'orchestre ou artistes porteurs du projet qui font tout. Quand il y a des salariés permanents, ils ne sont pas assez nombreux pour tout prendre en charge, il est donc courant que les chefs d'orchestre ou les musiciens porteurs du projet continuent à œuvrer bénévolement notamment sur la diffusion. Il faut donc œuvrer pour que les équipes artistiques aient plus de moyens pour leur structuration, mais il faut sans attendre cela former davantage les artistes à ce qui les attend vraiment.

- Création, diffusion »

Frédéric Lombard (DRAC Centre Val de Loire) précise qu'il n'est pas tout à fait exact de dire que seuls les dispositifs de compositeur associé DGCA / SACEM et d'aide à l'écriture prennent en compte et permettent de rémunérer le travail de composition, En effet, il souligne que les aides à la création des DRAC demandent également d'intégrer cette partie. Par contre, effectivement ce travail est souvent sous estimé par les équipes qui déposent des dossiers et on constate une « réserve » à intégrer l'intégralité de la création dans le budget.

Dominique Muller (DGCA) précise que ce n'est pas le cas dans d'autres disciplines telles que le théâtre ou la danse qui ont pris l'habitude d'intégrer cette partie du projet de manière forte. C'est sur cela qu'il faut travailler.

Philippe Gauthier (SNAM-CGT) souhaite qu'on évite l'écueil selon lequel le jazz de création serait représentatif de tout le jazz. Il souligne que le jazz n'est pas dominé par le jazz « de création ». On oppose souvent jazz de création et jazz de répertoire, il n'est pas certain que cela soit pertinent.

De la même façon, il rappelle qu'il existe de nombreuses manifestations qui font des montants de billetterie non négligeable sur des esthétiques jazz. Les débouchés du jazz ne sont pas uniquement au sein des réseaux subventionnés, le champ est beaucoup plus large et cette entrée manque dans le panorama qui a été fait. Les cafés culture n'ont pas non plus été évoqués.

Enfin, il ne comprend pas la notion de partage du risque pour un musicien. Il signale que tous les musiciens ne sont pas porteurs de projets.

Il convient également d'aborder la question de l'égalité H/F.

Dominique Muller (DGCA) indique qu'il faut englober les différentes formes de réalité.

Antoine Bos (AJC) explique qu'il faut remettre les choses en perspective. Il est compliqué de mobiliser sur la question de l'intérêt général. Des représentants de ces acteurs ont été invités mais au final assez peu ont jugé utile de venir. Il rappelle également que ces auditions ont été réalisées à l'invitation de la DGCA avec les réseaux représentant ces problématiques donc forcément celles-ci étaient au cœur des discussions.

Aude Chandoné (Grands Formats) ajoute que le but n'était pas de faire un panorama ou d'être exhaustif mais d'interroger les endroits problématiques, les nœuds, notamment par rapport au rapport de 2011. Elle explique que la question H/F a été traitée de façon transversale dans les différents groupes. Le sujet reste à creuser.

Anne-Claire Rocton (DGCA) rappelle que les enjeux présentés ne sont effectivement pas exhaustifs mais sont les propos rapportés lors des auditions/ateliers. En effet, il s'agit de rendre compte de ce qui a été porté dans ce cadre.

- L'international et l'export :

Pierre-Henri Frappat (Zone Franche) interroge les membres du GTjazz sur la manière dont ils ont pris en compte dans leurs réflexions la place des artistes étrangers dans la vitalité du jazz français. Il demande dans quelle mesure le jazz porté par des artistes de différentes origines a été un angle abordé.

Antoine Bos (AJC) lui répond que le jazz français n'est pas le plus mal loti en ce qui concerne les échanges internationaux. Cependant, il estime qu'il y a une question sur le territoire de ces programmations. Le jazz est dominé par la programmation d'artistes américains qui font beaucoup de billetterie. La crise réinterroge cet aspect. Il existe peu de financements permettant de travailler avec des artistes internationaux alors que les collaborations franco-étrangères sont nombreuses et de qualité.

- Promotion, ressources et médias :

Alban Cogrel (FAMDT) souhaite que le groupe de travail qui a réfléchi sur la question des musiques traditionnelles et du monde puisse également présenter ses travaux comme le groupe de travail jazz le fait actuellement car beaucoup de problématiques sont communes et pourraient être réfléchies ensemble. Il rebondit notamment sur la question des médias où les problématiques sont les mêmes entre les logiques nationales et des logiques plus régionales avec les radios associatives et les médias de proximité.

Anne-Claire Rocton (DGCA) estime que ce qui est important c'est de distinguer ce qui est commun et ce qui ne l'est pas. Tout le monde ne porte pas les choses au même endroit. Il y a des problématiques communes certes, mais il y a également des sujets qui seront moins faciles à traiter collectivement (par exemple avec les orchestres symphoniques qui représentent une réalité très différente ; avec l'enseignement et la distinction entre les diplômés de musique avec une option instrument et ceux avec une option répertoire).

Arnaud Fièvre (Grands Formats) rappelle son souhait que la question des publics mais aussi les autres soient discutées avec l'ensemble des acteurs des musiques actuelles au GTMA.

Aude Chandoné (Grands Formats) questionne l'élargissement du GTMA aux autres esthétiques musicales que sont le classique et le contemporain pour discuter de ces problématiques parfois communes à plus grande échelle.

Marina Watremez (DGCA) répond que l'élargissement du GTMA à l'ensemble des esthétiques musicales est en cours de questionnement au sein de la DGCA.

Phillipe Gauthier (SNAM) estime qu'il faut poser le sujet des cafés-concerts qui ont un rôle important en matière de diffusion. En ce qui concerne l'international, il y a un sujet de validation des heures effectuées par les artistes pour les productions à l'étranger. Enfin, il interroge le rôle du CNM et celui de son conseil professionnel même si la composition de ce dernier est une catastrophe. Il faut une clarification afin de déterminer de quel côté on parle de quel sujet. Il rappelle qu'il n'y a toujours pas d'accord collectif sur la question de cession de droits sur les spectacles.

Anne-Claire Rocton (DGCA) rappelle que l'Etat définit une politique et que les établissements publics l'appliquent. Elle rappelle également que ce GTMA a été créé pour permettre un travail de suivi, de veille, en lien avec les territoires et les collectivités territoriales et donc avec des DRAC et des élus. Elle regrette qu'il n'y ait pas toujours des élus sur les réunions du GTMA. Il s'agit d'un travail important dans la durée. L'action du CNM n'est pas de même nature que celle de la DGCA. Il convient de veiller à organiser les choses en fonction de ce que l'on souhaite. Notamment sur la question de l'observation : la DGCA fait de l'observation et de la veille au sens général, sur les choses plus techniques ce sera le CNM. Le GTMA permet une vue d'ensemble nécessaire sinon on perd quelque chose et on sort de l'application d'une politique publique.

Phillipe Gauthier (SNAM) souhaiterait que le document reprenne quelques éléments de l'étude H/F dans le jazz qui a été réalisée en 2019.

Aude Chandoné (Grands Formats) indique que le document n'est pas exhaustif.

Anne-Claire Rocton (DGCA) explique que le document réalisé suite aux auditions du GT jazz va être transmis à la direction de la DGCA, accompagné d'une note de synthèse qui reprendra notamment les remarques des uns et des autres lors de ce GTMA.

1. Présentation par le SICA de la mission prospective sur les festivals en lien avec la présentation de la cellule festival et la présentation des états généraux

Elise Gouhot (DGCA) présente l'historique de la « cellule festivals ». Il s'agit d'une cellule constituée de manière ponctuelle pendant le confinement pour répondre aux questions les plus urgentes des festivals compte tenu du contexte sanitaire. La cellule a fait notamment un travail de compilation d'informations en réponse aux sollicitations : FAQ, notices... Il existe un référent « festival » dans chaque DRAC. Elle a été fermée fin juin / début juillet.

Anne-Claire Rocton (DGCA) explique qu'elle-même et une autre inspectrice Sylvie Pebrier ont également fait partie de la cellule festivals. En parallèle, dès le mois d'avril, elles ont réalisé un travail de réflexion prospective sur les festivals. Ce travail pose deux entrées : une entrée sectorielle et une entrée territoire. Cette réflexion couvre tous les champs de la culture (cinéma, livre, patrimoine, spectacle vivant...). Elles ont travaillé avec six DRAC en particulier sur les thématiques suivantes :

Grand Est : le bénévolat et les métiers d'art

Bretagne : la sécurité

Normandie : la circulaire Collomb et le lien avec les préfetures

Occitanie : le développement local et international

PACA : le marché

Nouvelle Aquitaine : l'évolution des métiers et le numérique.

Ce travail est encore en cours et doit s'achever en novembre.

La ministre à son arrivée a demandé des états généraux qui se sont déroulés ce week-end du 2-3-4 octobre à Avignon. Une prochaine étape se déroulera à Bourges. La ministre souhaite porter le sujet sur les territoires.

Pierre Henri Frappat (Zone Franche) demande comment s'opère le lien avec acteurs locaux.

Anne-Claire Rocton (DGCA) explique que la dominante en matière de festivals c'est le cinéma et la musique. Le panel doit être large mais sans qu'il y ait trop de monde. C'est la DRAC qui sélectionne les acteurs sur son territoire qui lui paraissent pertinents dans ce cadre. On touche également d'autres thématiques telles que le tourisme, la jeunesse, l'économie sur les territoires. Il s'agit d'un travail complémentaire de celui de Serge Kancel qui a réalisé un état des lieux. Leur travail pose la prospective qui suit l'état des lieux.

Alexandra Bobes (France Festivals) demande si le travail de l'inspection sera une base préliminaire pour définir ou redéfinir une politique en direction des festivals.

Anne-Claire Rocton (DGCA) répond que les travaux menés ont déjà nourri les travaux des états généraux. Elle souhaite bien évidemment que ces travaux servent au plus grand nombre cependant c'est difficile de le dire pour le moment. Le sujet est interministériel et il constitue un bon exemple du « déconfinement » que souhaite opérer la Ministre. On aborde le rapport au territoire, aux collectivités territoriales, à l'économie de demain. Les ramifications sont très vastes.

Alexandra Bobes (France Festivals) fait part des retours négatifs de nombreux membres en ce qui concerne les états généraux des festivals en région notamment la manière dont ils ont été organisés. Les membres de la fédération déplorent le fait que dans certaines DRAC il n'y ait pas de bonne connaissance des festivals qui ne sont pas aidés directement par la DRAC. Elle souhaite une meilleure collaboration entre les porteurs de festivals et les DRAC dans les territoires.

Anne-Claire Rocton (DGCA) répond que regarder au-delà de ce que l'on subventionne est effectivement un enjeu capital.

Michel Vié (SNAM) s'inquiète de la part des acteurs étant en capacité de porter une parole collective dans ces débats. Il déplore qu'on ait pu avoir une somme de témoignages individuels qui ne permettent pas de saisir les enjeux importants. Il rappelle qu'il existe des porteurs de parole collective qui n'ont pas été conviés.

Philippe Gauthier (SNAM) déplore que ce soit uniquement les directeurs de festivals qui aient été invités à s'exprimer.

Anne-Claire Rocton (DGCA) explique qu'il y avait des fédérations et des réseaux régionaux autour de la table. Le côté collectif est effectivement important. Les fédérations portent une parole nationale. Certains ont une parole collective d'autres ont une parole plus individuelle.

Antoine Bos (AJC) regrette que les fédérations n'aient pas été invitées, sauf avec insistance et/ou au dernier moment. Il regrette également que les fédérations ne soient même pas bien identifiées par le ministère lui-même. Il n'y avait aucun représentant du jazz.

Alexandra Bobes (France Festivals) ajoute que la fédération n'a pas participé à l'organisation des états généraux des festivals.

Elise Gouhot (DGCA) rappelle qu'il y a deux sujets distincts : les états généraux des festivals qui se sont déroulés la semaine dernière et le travail de l'inspection sur les festivals dans une dimension prospective.

Anne-Claire Rocton (DGCA) ajoute que le travail qu'elle réalise avec sa collègue Sylvie Pébrier n'est pas encore terminé. Elle ajoute que, dans le cadre de leur travail, les fédérations et/ou les réseaux régionaux ont bien été associés par les DRAC. Il leur reste à réaliser des réunions par disciplines.

Michel Vié (SNAM) reproche au ministère l'absence de réponses, d'unité, de flou et constate un manque de lignes de force. Il y a un vrai malaise en ce moment, il ne semble plus possible d'avoir

une communication claire et efficace avec le ministère. Soit il y a une réelle incompréhension soit les dirigeants sont très loin des réalités et ce ne sont pas des études qui vont les éclairer.

Antoine Bos (AJC) fait le même constat. Il se sent orphelin d'une direction générale de la création artistique qui nous guide vers quelque chose. On travaille au compte-goutte mais sans vision globale. Ce sentiment est amplifié par l'articulation DGCA / CNM qui n'est pas claire du tout. Entre la délégation musique et le CNM, on ne sait pas vers qui se tourner. Tout cela crée des tensions et empêche les espaces de collaboration. Un Ministère fort permettrait de savoir vers quoi on va.

Pierre Henri Frappat (Zone Franche) ajoute que la période est complexe avec un réel manque de visibilité y compris dans la manière dont nos organisations continuent leur travail ; Le sentiment ressenti est partagé en ce qui le concerne. La question du CNM ajoute encore une couche sur le besoin de clarification. Il estime que quand il y a des questions de l'ordre de la politique générale, il faut s'adresser au politique, on peut également avoir des entrées plus techniques. Il y a une vraie nécessité à avoir ces espaces de dialogue mais le format est peut-être à revoir ou alors il faut faire une réunion uniquement sur les festivals. En ce qui concerne les fédérations, elles doivent pouvoir se faire entendre mais c'est aussi à elles d'être présentes au sein de ces espaces pour se faire entendre.

Anne-Claire Rocton (DGCA) indique que ces observations et interrogations vont être remontées à la direction.

La séance est terminée.